



FABIEN ROUSSEL DÉPUTÉ DU NORD Monsieur Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Bruay/Escaut, le 30 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Dans la lutte sans répit contre la pandémie de Covid-19, aux côtés des personnels de santé, les 250 000 sapeurs-pompiers de notre pays, civils et militaires, professionnels et volontaires, sont en première ligne. Par la nature même de leurs missions de secours d'urgence et d'assistance aux populations, ces hommes et ces femmes sont particulièrement exposés au virus.

Le dernier bilan, établi ce lundi 30 mars, recense d'ailleurs 204 pompiers reconnus comme malades du Covid-19 en lien avec le service, tandis que 2 016 autres sont contaminés.

Pourtant, malgré un rythme d'une intervention toutes les sept secondes, les sapeurs-pompiers ne figurent toujours pas parmi les publics prioritaires dans la distribution des stocks nationaux de masques de protection.

La dotation hebdomadaire de cinquante masques par centre d'incendie et de secours apparaît bien dérisoire au regard de l'ampleur des besoins. Pour faire face, les sapeurs-pompiers se retrouvent trop souvent tributaires de pratiques locales variables d'un territoire à l'autre. Ce lundi matin encore, un test a ainsi été refusé dans la Drôme à un sapeur-pompier potentiellement atteint par le virus.

Cette situation n'est pas tenable, comme le souligne à juste titre la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'étendre à tous les pompiers les règles en vigueur pour les personnels soignants, s'agissant de la doctrine en matière d'équipements de protection individuelle, de dépistage automatique des cas symptomatiques et de la reconnaissance systématique du coronavirus comme maladie professionnelle.

Comptant sur votre prise en compte de ces requêtes légitimes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Fabien ROUSSEL Député du Nord